

Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire

Société SASU "A.D.R"
au capital de 1 000 euros
ayant son siège social à 49 Rue de Ponthieu,
75008 PARIS,

SIRET : 894 233 030 00010

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire Tenue à PARIS le 26/03/2025

Monsieur FLORENT Thomas Augustin en qualité de président et associé unique de la SASU A.D.R représentant la totalité du capital social décide les résolutions suivantes :

- Transfert du siège social de la société
- Modification des Statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

Première résolution

L'associé unique DECIDE de transférer le siège de la société du 49 Rue de Ponthieu, 75008 PARIS au 56 Avenue Jean Kiffer, 94420 Le Plessis-Tréville.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Article 4. Siège social

Le siège social est situé à **56 Avenue Jean Kiffer, 94420 Le Plessis-Tréville.**

Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire français métropolitain, y compris en Corse, par simple décision du Président.

Le Président peut librement créer des succursales partout en France et à l'étranger où il le juge utile.

Troisième résolution

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer la demande de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicités afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique M. FLORENT Thomas Augustin.

FLORENT Thomas Augustin

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.